



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES

CONSULTATION

Mise en place d'une sensibilisation in-situ du grand public sur plusieurs espaces naturels du PNRPA

Cahier des Charges (CCTP)

OBJET DU MARCHÉ

Le présent cahier des charges concerne la réalisation de **missions de sensibilisation in-situ**, aussi appelées « maraudage », sur la période mai - septembre 2023 et les espaces naturels suivants :

- Le site Natura 2000 « **Vallée de l'Isard, mail de Bulard, pics de Maubermé, de Serre-Haute et de Crabère** » (périmètre Directive Oiseaux et Directive Habitats)
- Le site Natura 2000 « **Vallée du Ribérot et massif du Mont Valier** » (périmètre Directive Oiseaux et Directive Habitats)

Le SMPNR des Pyrénées ariégeoises assure la mise en œuvre des Documents d'Objectifs Natura 2000 (DOCOB) sur ces deux sites, en tant que structure animatrice désignée par les collectivités locales.

CONTEXTE

a. Les enjeux écologiques sur les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 du Haut-Couserans présentent une large palette d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire, dont certains peuvent être qualifiés de prioritaires :

- ⇒ Les **galliformes de montagne** (Grand Tétrás, Lagopède des Pyrénées, Perdrix grise des Pyrénées) et leurs habitats ;
- ⇒ Les **grands rapaces**, dont le Gypaète barbu et l'Aigle royal, et leurs habitats ;
- ⇒ Les **habitats naturels agropastoraux** des deux ZSC : pelouses et landes en mosaïque, aux étages collinéens, montagnards et subalpins.
- ⇒ En filigrane, la **conservation de l'Ours brun**, dont les sites du Valier et du Biros hébergent les principaux effectifs français. Etant donné la sensibilité extrême du sujet liée aux difficultés de cohabitation, la thématique est quasi-exclusivement portée à l'Etat dans le cadre du Plan Ours.



La conservation de ce patrimoine naturel prioritaire passe essentiellement par deux axes complémentaires :

- ✓ **l'adéquation des modes de gestion pastoraux et sylvicoles** avec la conservation de la biodiversité sur les différents habitats concernés, et notamment le soutien à l'élevage extensif pour le maintien des milieux ouverts.
- ✓ le maintien de la **quiétude des habitats d'espèces** : l'échelon d'intervention est celui de la bonne information des usagers, de la maîtrise de la fréquentation et de la gestion des flux, du développement de pratiques moins dérangeantes (portage par bât, etc).

b. Une fréquentation de la montagne en forte hausse

Les estives ariégeoises étaient jusqu'ici, à l'exception de quelques points chauds, peu concernées par des phénomènes de fréquentation de masse, à l'inverse d'autres secteurs des Pyrénées (Parc national, etc...). Toutefois, la crise sanitaire liée au Covid-19 a rebattu les cartes avec une fréquentation perçue comme en **forte hausse sur l'été 2020**, et notamment une proportion importante de « primo-fréquentants » qui ont découvert le milieu montagnard à cette occasion. En 2021, la dynamique s'est légèrement atténuée, mais la pression fut malgré tout forte sur un certain nombre de secteurs d'accès facile sur les deux sites Natura 2000.



Le retour d'expérience de 2022 a confirmé ces tendances, notamment sur le site « **Vallée du Ribérot et massif du Mont Valier** ».

Cette hausse de la fréquentation induit des **pressions sur le milieu naturel** à plusieurs titres :

- ⇒ **dérangement d'espèces et dégradation de sites sensibles**, avec développement non maîtrisé de certaines pratiques : drones pouvant occasionner fuite et dérochements, chiens non tenus en laisse, camping sauvage sur plusieurs jours, enceintes Bluetooth et leurs nuisances, déchets, barrages sur les cours d'eau, VTT hors sentier, approche des animaux pour les photographier... Les effets potentiellement néfastes de ces pratiques ne sont plus à démontrer.
- ⇒ **développement de conflits entre usagers** pour le partage de l'espace, notamment entre pastoraux et randonneurs. Le conflit avec les chiens de protection, dont la mission première est de faciliter l'exercice du pastoralisme en zone de présence de l'Ours brun, tend à cristalliser les tensions. Là encore, les chiens non tenus en laisse, les nouveaux usages (drone, VTT) et la méconnaissance du milieu montagnard par les visiteurs occasionnent des conflits importants. Or l'activité pastorale est le principal outil de gestion des habitats ouverts et semi-ouverts sur les 2 sites Natura 2000, les chiens de protection une des conditions sine-qua-non de la cohabitation ours-éleveurs, et la randonnée le premier mode de découverte du patrimoine naturel du site.

c. Des modes d'information et de sensibilisation à réinventer

Cette dynamique de fréquentation, si elle n'est pas maîtrisée et accompagnée, est donc une menace pour la conservation du patrimoine naturel des montagnesouserannaises.

Face à cette problématique, des réponses existent à différentes échelles. La plus évidente est celle d'une **meilleure information du public**, et notamment la sensibilisation aux enjeux relatifs aux sites Natura 2000 et à la conservation de la biodiversité.

Il est aujourd'hui possible de constater les **limites des méthodes employées jusqu'alors** :

- les panneaux présents en estive et sur les départs de randonnées, s'ils constituent une approche nécessaire, sont peu consultés, souvent dépassés dans leur contenu et parfois en surnombre ce qui noie l'information.
- les supports de type flyers/brochures, outre les déchets qu'ils engendrent, ne permettent pas de toucher la part grandissante d'usagers qui se renseignent via les supports numériques. Les pratiquants gagnent en autonomie, et tendent à délaisser les offices de tourisme au profit d'applications diverses (Visorando, etc).





- les sorties nature ou conférences, qui sont utilisées à des fins de sensibilisation du grand public, sont nécessaires mais ont tendance à ne réunir que des usagers déjà convaincus.

Comment dès lors sensibiliser au mieux les usagers de la montagne sur la thématique de la quiétude et des bonnes-pratiques en altitude, dans un contexte de mutation et d'intensification des usages ? Parmi les approches à explorer, et avec l'appui des comités de pilotages locaux, le SMPNR souhaite développer la **sensibilisation in-situ (ou maraudage en espaces naturels)**. En effet, ce procédé, qui s'appuie sur le contact humain, a fait ses preuves sur de nombreux espaces naturels en France et offre une grande souplesse sur les thèmes abordés, tout en permettant de collecter des informations auprès des usagers.

DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES

a. Objectifs

L'opération consiste en la mise en place d'une **sensibilisation in-situ du grand public** sur plusieurs estives du Couserans, avec pour objectif **la valorisation du patrimoine naturel et socioculturel des sites**, et la diffusion de la connaissance sur **la sensibilité écologique des écosystèmes montagnards et les multiples usages qui y siègent**.

Les effets attendus sont les suivants :

- la responsabilisation des usagers et la diffusion des bons comportements au sein des communautés de pratiquants, et en particulier des publics peu expérimentés ;
- la diminution, en conséquence, des pressions sur la faune d'intérêt communautaire et les habitats naturels des sites ciblés ;
- l'atténuation des conflits d'usages, afin de permettre le bon exercice des pratiques pastorales sur des quartiers riches en habitats d'intérêt communautaire, et concernés par la présence de l'Ours.
- la collecte d'informations précieuses sur la nature des usagers et leur perception des sites Natura 2000 et des différents enjeux, afin d'affiner les modes d'information.

b. Nature des prestations

i. Allotissement des missions

Les candidats devront s'engager sur **un ou deux des lots suivants** :

- ⇒ **Lot 1** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur « Col de Pause – Port d'Aula », commune de Seix (**budget maximal alloué : 3 750€**)
- ⇒ **Lot 2** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur « Ribérot – Nérech », commune de Bordes-Uchentein, (**budget maximal alloué : 3 750€**)
- ⇒ **Lot 3** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur « Campuls – Eliet – Ayes », commune de Bethmale (**budget maximal alloué : 3 750€**)
- ⇒ **Lot 4** : réalisation de journées de maraudage sur le secteur « Cirque de la Plagne », commune de Sentein (**budget maximal alloué : 1 750€**)

ii. Description des sites ciblés

Le projet cible plusieurs estives, principalement sur le site Natura 2000 « Massif du Mont Valier », qui présentent les caractéristiques suivantes :

- ✓ fréquentation importante du fait d'un accès facilité ;
- ✓ comportements inappropriés et pressions importantes relevés sur les deux dernières saisons ;
- ✓ enjeux forts en matière de biodiversité ;
- ✓ constat partagé par les membres du COPIL Natura 2000.

Le tableau suivant détaille les caractéristiques des sites :

Sites ciblés en 2022	Enjeux biodiversité	Autres enjeux	Problématiques
Col de Pause - port d'Aula (Seix)	Galliformes (3 espèces nicheuses), Isard	Pastoralisme (GP Arreau) avec moyens de protection ++ (meute de patous) ; certains itinéraires à risques	Forte fréquentation (accès haut en altitude), chiens non tenus en laisse, public néophyte familial, VTT, drones
Campuls - Ayes (Bethmale)	Grand Tétrás (places de chant), aire d'Aigle royal, milieux lacustres fragiles	Pastoralisme (GP Taus-Espugues)	Forte fréquentation avec pénétration dans des zones de quiétude du Grand Tétrás (randonneurs, chiens), spot de drone proche d'une aire d'aigles, étang d'Ayes lieu de baignade
Ribérot – Nerech (Bordes)	Desman, Calotriton et autre faune aquatique	-	Forte fréquentation associée à un camping sauvage en bord de rivière, construction de barrages, abandon de déchets, etc...
Cirque de la Plagne (Sentein)	Gypaète barbu nicheur (seule aire du Biros)	Pastoralisme (GP Urets-Bentaillou)	Forte fréquentation (balade familiale), nuisances sonores (échec récurrent de reproduction du Gypaète).

iii. Déroulé des missions

La mission consiste en la réalisation de **journées de sensibilisation en montagne**, sur des points stratégiques (croisements de sentiers, départs de randonnée, cabanes, points de vue...) des différentes estives ciblées. Sur le terrain, les prestataires devront **engager la discussion avec les usagers** croisés afin de répondre à leurs interrogations, de les sensibiliser aux enjeux locaux et de collecter des informations. Pour ce faire, ils disposeront d'un vêtement permettant leur identification (ex : béret PNR-Natura 2000, veste technique), et pourront s'appuyer sur les outils de médiation mis à disposition par le maître d'ouvrage ou sur le matériel pédagogique déjà en leur possession (visuels, documents de communication, moulages d'empreintes, etc...). Une **fiche de terrain** devra être complétée après chaque rencontre afin de consigner les principales informations concernant les usagers : nombre, origine, itinéraire, questionnements, etc...

Après calage initial avec les chargés de missions du PNR, le prestataire pourra organiser son parcours comme bon lui semble sur le lot pour lequel il aura été retenu, en privilégiant les sentiers balisés. Un temps de contact avec les usagers sur les parkings de départ devra également être assuré. Il est demandé de réaliser des **journées de 7h** sur le terrain, aux horaires les plus appropriés pour rencontrer le public cible : public familial, néophytes du milieu montagnard, ...

Les prestataires recevront par ailleurs, en amont de la saison de maraudage, une **formation** afin de calibrer les messages et les approches à privilégier.

iv. Echange de secteur

Les prestataires sélectionnés pourront, ponctuellement, échanger des journées entre eux sur les différents secteurs. Ils devront prévenir en amont le responsable de la mission afin de garder une trace.

v. Période et organisation de la saison

Les « maraudes » commenceront le **27 Mai 2023** (week-end de la Pentecôte) et termineront le **18 septembre 2023**. A l'intérieur de cette période, le prestataire devra se positionner sur des jours de tournées en les reportant sur un agenda partagé en ligne spécialement conçu à cet effet. La répartition des journées sera calée en début de mission avec le responsable de la mission.



Il s'agit de réaliser des maraudes **en semaine** (vacances d'été) ainsi que le **week-end** et **jours fériés** (été et hors vacances). Ces dates seront susceptibles d'évoluer suivant la météo (journées pluvieuses à éviter) après validation du responsable de la mission.

Une journée préparatoire aura lieu courant mai, ainsi qu'une **journée-bilan** à l'automne. Des contacts réguliers sont demandés avec le responsable de la mission.

vi. Livrables

A la fin de la période, chaque prestataire fournira :

- un **tableau recensant le nombre et la qualité des personnes sensibilisées quotidiennement**, dont le format sera fourni par le SMPNR ;
- un **rapport de mission** détaillant les principaux questionnements du public, les informations partagées, les comportements et infractions constatés, et toute autre information pertinente en lien avec les objectifs du projet.
- les **tracés des parcours** effectués sous format GPX/shp ;
- les **données naturalistes** d'intérêt relevées au cours des maraudes. Le format de récolte sera communiqué au début de la mission.

La livraison de ces documents interviendra nécessairement **avant le 31 octobre 2023**.

c. Dispositions particulières

Les candidats devront nécessairement **être titulaires d'un diplôme d'accompagnateur.trice en montagne** et avoir déjà exercé cette activité sur le territoire du PNR des Pyrénées ariégeoises. L'adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional », qui témoigne d'un ancrage territorial et d'un engagement des professionnels dans des pratiques respectueuses des équilibres naturels, n'est pas exigé mais constituera un critère de sélection des candidatures.

Les frais de déplacements et de repas nécessaires à la bonne réalisation des missions en objet sont réputés inclus dans l'offre et ne feront l'objet d'aucun défraiement complémentaire par le SMPNR.

CONTACTS TECHNIQUES

Le responsable de la mission, qui sera l'interlocuteur technique et le coordinateur des prestataires, est **David PASIN**, chargé de projets Natura 2000 : 06 75 35 07 87 – d.pasin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Les clauses administratives du marché, et notamment les modalités de candidature, de sélection des prestataires et de paiement des prestations, sont précisées dans le **règlement de la consultation** qui accompagne ce cahier des charges.

FINANCEMENT DU PROJET

L'animation des DOCOB Natura 2000 fait l'objet d'un financement par les fonds FEADER (Union Européenne), par la région Occitanie et par l'Etat français. Les missions proposées par le présent marché sont financées dans le cadre de ce programme.